

Préparation à l'UE4 du DSCG

Audit

CHAPITRE VIII

Techniques d'audit

Mise en œuvre des techniques d'audit (1/2)

- Les techniques d'audit sont mises en œuvre pour obtenir des éléments probants (informations justifiant l'opinion émise par le CAC).
- Les techniques d'audit sont les suivantes :
 - ✓ Inspection des enregistrements et documents ;
 - ✓ Inspection des actifs corporels ;
 - ✓ Observation physique ;
 - ✓ Demandes d'informations ;
 - ✓ Conformation auprès des tiers ;
 - ✓ Vérification de calculs et réexécution des contrôles ;
 - ✓ Revue analytique ;
 - ✓ Sondages ;
 - ✓ Recours aux travaux d'autres auditeurs.

Mise en œuvre des techniques d'audit (2/2)

- Les éléments probants collectés grâce aux techniques d'audit permettent de fonder les critères d'évaluation suivant :
 - ✓ Réalité des opérations enregistrées et des actifs ;
 - ✓ Exhaustivité de toutes les opérations et des passifs ;
 - ✓ Bon montant, bonne imputation ;
 - ✓ Séparation des exercices respectée ;
 - ✓ Correcte évaluation ;
 - ✓ Intelligibilité de l'information comptable.

Inspection des enregistrements et des documents

- Consiste à analyser chaque opération enregistrée.
- Procédure d'audit « lourde », applicable lorsque le risque est très élevé (difficulté de comptabilisation, erreur fréquente, fraude).
- Concerne plus particulièrement des opérations ou des soldes atypiques :
 - ✓ Prêts de l'entreprise ;
 - ✓ Fournisseurs débiteurs et clients créditeurs ;
 - ✓ Autres débiteurs et autres créditeurs ;
 - ✓ Autres produits et autres charges d'exploitation ;
 - ✓ Produits et charges exceptionnelles.

Inspection des actifs corporels

- Observation par l'auditeur de la réalité d'un actif corporel : stock, immobilisation.
- Participation du CAC à l'inventaire physique :
 - ✓ Procédure d'inventaire existante ;
 - ✓ Maîtrise des flux de stocks pendant l'inventaire ;
 - ✓ Séparation de fonctions entre tenue des stocks et inventaire ;
 - ✓ Formalisation des comptages ;
 - ✓ Double comptable ;
 - ✓ Analyse des écarts d'inventaire.

Observation physique

- Consiste à examiner la façon dont une procédure est exécutée.
- Observation physique à propos des processus suivants :
 - ✓ Enregistrement des factures d'achat et de ventes ;
 - ✓ Valorisation des stocks ;
 - ✓ Suivi des créances clients ;
 - ✓ Règlement des factures fournisseurs ;
 - ✓ Investissements et amortissements ;
 - ✓ Gestion de trésorerie.

Demandes d'informations

- Demandes d'informations auprès des personnes internes ou externes à l'entreprise (personnel, dirigeants, tiers).
- Déclaration demandée à la fin des travaux du CAC (lettre d'affirmation).
- La lettre d'affirmation récapitule et complète certaines déclarations importantes ayant une incidence sur els comptes, s'agissant souvent d'éléments ayant trait à la marche de l'entreprise pour lesquels il n'existe pas de preuve écrite (exemple : provision pour risques et charges significative).
- En aucun cas la lettre d'affirmation ne peut se substituer à l'examen des documents probants, tant internes qu'externes.

Confirmation auprès des tiers

- Obtenir de la part d'un tiers à l'entreprise une déclaration directement adressée au CAC concernant une ou plusieurs informations (NEP 505).
- La confirmation concerne :
 - ✓ Immobilisations (conservation des hypothèques et cadastre pour les terrains et les immeubles) ;
 - ✓ Créances et dettes (clients et fournisseurs) ;
 - ✓ Stock entreposé à l'extérieur ;
 - ✓ Titres financiers (dépositaire) ;
 - ✓ Banque (confirmation des soldes, des engagements hors-bilan) ;
 - ✓ Avocats (litiges).
- Confirmation ouverte ou fermée.
- Tiers à circulariser de façon exhaustive (banque, avocats).
- Tiers à circulariser après sélection (clients, fournisseurs).
- Sélection à partir de la balance auxiliaire (soldes importants, soldes anciens, soldes anormaux).
- A défaut de réponse à une demande de confirmation, l'auditeur met en œuvre une procédure d'audit alternative.

Vérification des résultats et réexécution des contrôles

- Vérification des calculs effectués par le personnel : amortissement des immobilisations, valorisation des stocks.
- Réexécution des contrôles :
 - ✓ Rapprochement entre gestion et comptabilité ;
 - ✓ Cadrage entre postes du bilan et déclarations ;
 - ✓ Rapprochement entre chiffre d'affaires comptabilisés et chiffre d'affaires déclarés au titre de la TVA.

Revue analytique

- Contrôle de cohérence par analyse des variations significatives :
 - ✓ Revue de vraisemblance : examen critique des composantes d'un solde pour identifier celles qui sont à priori anormales ;
 - ✓ Comparaison de données absolues (N/N-1 ; N/Budget ; N/Secteur) ;
 - ✓ Comparaison de données relatives (variation d'une donnée de l'entreprise par rapport à la variation d'une autre donnée de l'entreprise) ;
 - ✓ Analyse des tendances.
- La revue analytique est exploitable pour la prise de connaissances lors de la préparation de mission, tout comme lors de l'audit des comptes.

Sondages

- Procédure d'enquête sur certaines caractéristiques d'une population, à partir d'observations sur un échantillon limité mais représentatif de cette population.
- Sondages applicables pour
 - ✓ Appréciation du contrôle interne (test de procédures) ;
 - ✓ Vérification des comptes (contrôles substantifs).
- Critères d'échantillonnage.

Recours aux travaux d'autres auditeurs

- Réalisation de l'audit en co-commissariat.
- Revue des travaux des CAC sur les comptes sociaux par les CAC du groupe.
- Utilisation des travaux de l'expert-comptable (révision comptable).